Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2178

29.9.2026

# DÉCISION (UE) 2026/2178 DU CONSEIL

**du 22 septembre 2026**

**portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par la République d'Autriche**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions [1],

vu la proposition du gouvernement autrichien,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.

(2) Le 10 décembre 2024, le Conseil a adopté la décision (UE) 2025/71 [2] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2025 au 25 janvier 2030.

(3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat national sur la base duquel M[me] Sonja LEDL-ROSSMANN avait été proposée.

(4) Le gouvernement autrichien a proposé M. Jakob WOLF, représentant d'une collectivité régionale qui est politiquement responsable devant une assemblée élue, *Präsident des Tiroler Landtags* (président du Parlement du Land du Tyrol), en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Jakob WOLF, représentant d'une collectivité régionale qui est politiquement responsable devant une assemblée élue, *Präsident des Tiroler Landtags* (président du Parlement du Land du Tyrol), est nommé en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030.

[1] JO L 139 du 27.5.2019, p. 13, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/852/oj.
[2] Décision (UE) 2025/71 du Conseil du 10 décembre 2024 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2025 au 25 janvier 2030 (JO L, 2025/71, 16.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/71/oj).

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 22 septembre 2026.

*Par le Conseil*

*Le président*

T. BYRNE